





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Un partenariat pour structurer le secteur du tourisme et permettre une meilleure représentativité de ses acteurs en province Sud

Sud Tourisme, la province Sud et la CCI-NC, ont signé ce mardi 20 décembre, une convention de partenariat visant à accompagner la structuration et la représentation des socioprofessionnels du tourisme de la province Sud.

#### DONNER UNE VOIX DÉLIBÉRATIVE AUX PROFESSIONNELS DU SECTEUR

Sud Tourisme, l'agence d'attractivité de la province Sud créée en mars dernier a pour mission d'accroître la performance économique de la filière touristique, tout en prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux et en développant l'offre pour s'adapter aux attentes des visiteurs.

L'institution et ses communes portent cette nouvelle structure afin de rationaliser l'utilisation des moyens financiers ou humains autour d'une stratégie commune et au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la destination « Sud Tourisme Nouvelle-Calédonie ».

Afin **d'associer les professionnels de la branche tourisme aux missions de l'agence d'attractivité**, ceux-ci bénéficient d'une voix délibérative au sein du conseil d'administration de Sud Tourisme.

La CCI-NC, en sa qualité de représentante des entreprises locales ressortissantes et chargée de la défense de leurs intérêts, occupe ce siège dans l'attente de la désignation du professionnel les représentant. Elle a pour mission **d'accompagner la démarche de fédération des professionnels** du tourisme de la province Sud, afin qu'ils soient associés à terme, au plus près, à la mise en œuvre des actions portées par Sud Tourisme.

# RECHERCHER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Cette mission, amorcée en juillet 2022, durera vingt mois : une durée qui témoigne de la densité de cette tâche en faveur de l'intérêt général. Une première phase amènera la CCI-NC à **consulter les socioprofessionnels du tourisme**, y compris les plus petites structures, pour les associer à la réflexion collective sur la meilleure façon de se structurer, et pouvoir compléter l'identification de leurs besoins par filière, par métier, ou encore par bassin géographique.

À l'issue, une restitution sera faite lors d'ateliers collaboratifs, puis des rencontres seront organisées pour **préparer la mise en œuvre de la solution de représentation** qu'ils auront choisi d'adopter.







## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Partenaire historique de la province pour professionnaliser ses structures touristiques, et à l'origine du concept de l'accompagnement itinérant opéré pendant de nombreuses années à ses côtés, la CCI-NC, représentée par son président David Guyenne, salue cette démarche qui permettra d'associer un maximum de socioprofessionnels à la définition de la feuille de route du tourisme en province Sud.

Naïa Watéou, présidente de la commission provinciale du développement économique de la province Sud et Jean-Gabriel Favreau, président du conseil d'administration de Sud Tourisme, se félicitent quant à eux du travail engagé avec la CCI-NC pour une meilleure structuration de la filière touristique. La signature de cette convention s'inscrit dans la volonté provinciale d'œuvrer pour les acteurs socioprofessionnels et de les impliquer dans les orientations stratégiques validées par le conseil d'administration de Sud Tourisme.

